



## CCI MEUSE

Les Chambres de commerce et d'industrie territoriales (CCIT), les Chambres de commerce et d'industrie de région (CCIR) et l'Assemblée des Chambres françaises de commerce et d'industrie (CCI France) forment un réseau de proximité au service des entreprises (plus de deux millions d'entreprises), et du développement économique des territoires.

Les CCI sont des établissements publics placés sous la tutelle de l'Etat et composés de membres élus par leurs pairs.

Elles représentent les intérêts des entreprises du commerce, de l'industrie et des services auprès des partenaires institutionnels.

Elles accompagnent les entreprises à la création/reprise, au développement par la recherche de financement, à l'international, à la formation, à l'innovation, etc.

### contact //

CCI Meuse

#### Adresse

Parc Bradfer  
6 rue Antoine Durenne  
55014 Bar-le-Duc cedex

Site web [www.meuse.cci.fr](http://www.meuse.cci.fr)

La CCI Meuse souhaite ici affirmer sa volonté d'accompagner le projet Cigéo porté par l'Andra comme tous les autres projets d'entreprises qu'elle suit au quotidien. Son rôle n'est pas de juger de la pertinence ou non des solutions mises en œuvre mais de maximiser la réussite de ce projet sur le territoire. Par son ampleur, sa durée dans le temps et sa portée internationale (en termes de recherche sur les solutions de gestion des déchets nucléaires) Cigéo est plus qu'un projet à l'échelle des deux départements de Meuse et Haute-Marne, c'est un projet à l'échelle nationale, il implique donc une mobilisation et des réflexions d'ampleur nationale.

## // Positionnement géographique et contexte du projet

Le projet Cigéo prend place sur un territoire à cheval sur deux régions, la Champagne-Ardenne et la Lorraine, et sur deux départements, la Haute-Marne et la Meuse. Ces territoires sont depuis plus de deux siècles au cœur de l'histoire de France, industrielle comme militaire. Forts de cette histoire, ces départements s'approprient maintenant à accueillir un projet au cœur de la stratégie énergétique française, le centre de stockage des déchets nucléaires à vie longue, Cigéo. De 3 laboratoires de recherche initialement prévus, seul celui de Bure a vu le jour, le territoire a accepté cette prise de risque à la fois pour sa population mais aussi pour son image et son économie. Grâce à ces départements, la France a pu maintenir sa stratégie énergétique centrée sur le nucléaire, en menant des recherches sur une solution de gestion fiable des déchets à long terme.

Le débat public de 2005 a fait émerger la volonté de la société civile de continuer les recherches sur le stockage et par là même de favoriser la réversibilité du stockage afin de permettre une récupération des colis avec les avancées de la science. Le débat de 2013 doit lui aussi permettre de faire émerger des besoins et des questions de la part de la société civile et ce afin d'assurer la meilleure insertion possible de ce projet sur les territoires. Cette insertion passe non seulement par des garanties de sécurité du site mais aussi par un accompagnement du territoire en matière d'infrastructures, d'habitat et d'aménagement, et de gouvernance.

## // C'est dans ce contexte que la CCI Meuse souhaite apporter un ensemble de remarques à ce débat :

**Concernant le développement des futures infrastructures** nécessaires pour assurer l'accès et l'exploitation du futur site plusieurs scénarii ont été proposés dans le cadre du schéma interdépartemental de développement du territoire. La CCI Meuse estime que cette réflexion ne reflète ni les enjeux, ni l'opportunité que représente cette implantation sur le territoire de la Meuse. L'aménagement du territoire ne doit pas être considéré comme ayant pour unique vocation de

proportionner les voies et les modes de communication à l'exploitation du site mais il doit aussi prévoir toutes les formes de développement connexes qu'un projet de cette envergure seraient susceptibles d'apporter au territoire.

Ainsi les routes amenant au site de Bure, qu'elles proviennent de Joinville, Chevillon, Void Vacon ou de Longeaux, doivent être traitées afin de permettre leur utilisation par tout temps et pour tout type de trafic, elles doivent anticiper une augmentation du trafic supérieure à la seule exploitation du site. Ces aménagements doivent être de nature à renforcer l'attractivité du territoire et non pas seulement à répondre au seul besoin immédiat identifié.

En matière de fret ferroviaire, la CCI Meuse considère que la desserte du site de Cigéo doit être directe, sans rupture de charges. Pour autant les infrastructures ne doivent pas être seulement dimensionnées pour les convois du site de stockage, elles doivent également permettre la desserte des autres équipements qui viendraient s'installer à proximité comme par exemple le projet Syndièse.

**Concernant l'habitat et l'aménagement** du territoire, la CCI Meuse préconise que ce projet s'accompagne d'une politique de densification des bourgs existants plutôt que de dissémination de la population sur l'ensemble du territoire. Cela permettra de faciliter la mise en place d'une offre de services de proximité (soins, commerces de proximité, éducation, culture et numérique par exemple).

Ainsi les communes de Joinville, Chevillon, Montiers sur Saulx, Gondrecourt le Château et Ligny en Barrois doivent être considérées comme des lieux d'accueil prioritaires de ces populations.

**Concernant l'accompagnement économique et les retombées de Cigéo**, la CCI Meuse considère que les différentes opportunités de développement offertes par le projet doivent faire l'objet d'une intégration dès à présent dans la réflexion qui y menée :

- La création et le développement de l'association Energic ST52/55 chargée de préparer et d'aider les entreprises locales à répondre aux marchés de Cigéo et des opérateurs du projet est une réussite. Cette initiative permet aux entreprises adhérentes d'acquérir

les compétences, les qualifications et certifications nécessaires pour travailler dans les domaines d'activités spécifiques des opérateurs et d'ainsi renforcer leur compétitivité. Cette expérience doit perdurer pour permettre au tissu local de véritablement profiter de la future dynamique engendrée par le projet.

- L'existence du laboratoire souterrain offre l'opportunité unique de disposer d'un outil de formation en environnement réel pour former des personnels à de nombreuses professions en environnement souterrain (sécurité, aérologie, creusement...). La vocation de cet équipement pour assurer un pôle de formation doit être affirmée dès à présent.
- Les dotations financières données par les opérateurs (30 millions par an) ne doivent pas faire l'objet d'un saupoudrage sur l'ensemble du territoire, mais doivent contribuer à l'émergence de projets d'envergure, seuls susceptibles d'avoir un effet d'entraînement et de développement de l'économie locale.
- Les opérateurs du projet doivent contribuer au développement du territoire en réfléchissant à la localisation prioritaire de leurs futurs projets à proximité du site pour compenser les effets négatifs de la présence des déchets sur le territoire de la Meuse.

**Concernant la gouvernance du projet**, la CCI Meuse constate que le monde économique et les entreprises en particulier sont laissés à l'écart des instances de décisions de ce projet. Seul le monde politique y est associé. La CCI Meuse demande à pouvoir représenter le monde économique et les chefs d'entreprises de son territoire pour porter la dimension du développement économique à côté de la dimension politique.

La CCI Meuse souhaite la création d'une instance capable d'appréhender les retombées sur le territoire de la présence de Cigéo et souhaite que cette instance ait des prérogatives identiques en matière de contrôle, avis et recommandation que les autres commissions et comités déjà créés.

La CCI Meuse considère que la présence des CCI dans cet organe devra être assurée de droit. ■

Cigéo est un projet d'envergure nationale dont les enjeux dépassent largement le cadre de l'aménagement de l'accès au site. Ce projet ne doit pas appauvrir le territoire mais véritablement constituer une opportunité de développement basée sur le renforcement de son attractivité. Sa mise en œuvre doit ainsi reposer sur la définition d'une véritable stratégie d'aménagement et de développement du territoire dans l'ensemble de ces dimensions économiques, démographiques, sociales et culturelles. Elle doit considérer un périmètre large qui dépasse la simple zone de proximité. Le périmètre des retombées économiques doit être de niveau au minimum départemental, voire régional.

Les acteurs économiques doivent être associés à cette réflexion au même titre que les acteurs politiques pour permettre d'apporter un regard complémentaire davantage axé sur les retombées économiques futures d'un tel investissement.

